



ambition pour la biodiversité

BIODEV
2030

Gouvernance du projet au Burkina Faso au 30/03/2021

Volonté au démarrage du projet : lancer des plateformes nationales pérennes réunissant scientifiques et décideurs pour contribuer à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques et la politique nationale.

L'instauration de ces groupes a permis d'initier le mouvement de mobilisation nationale multipartite et d'approuver les premières orientations du projet.

Le Burkina Faso a ainsi, dans un premier temps, lancé un Groupe de Travail qui a été réuni lors d'ateliers nationaux pour mener les premières étapes du projet (approbation des TDR des études, partage des résultats du diagnostic, choix des secteurs...). Les différents ateliers ont été préparés par l'Assistant technique en lien étroit avec le Point focal de la CDB et l'UICN joue le rôle de Secrétaire du Groupe de travail.

Organes

- **Burkina Faso** : Groupe de travail multisectoriel pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques (voir note conceptuelle ci-après)

Cependant, le groupe de travail étant important, il ne peut être convoqué de manière trop fréquente et n'est pas adapté pour la prise de décision rapide que peut nécessiter le projet.

C'est pourquoi, la **création d'un comité représentatif de ce groupe de travail est envisagée pour la suite du projet**. Ce comité pourra agir comme comité de pilotage susceptible de prendre les décisions nécessaires entre les réunions des groupes de travail. Leurs modalités sont à définir.

BURKINA FASO : Note conceptuelle pour le groupe de travail multisectoriel pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques

Contexte

En mai 2019, le rapport de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) confirmait le diagnostic : la dégradation de la biodiversité mondiale et des services écosystémiques s'aggrave à un rythme alarmant. Selon le Millenium Ecosystem Assessment en 2005, 60% des services écosystémiques étaient dégradés ou utilisés de façon non soutenable. Plus récemment, le Living Planet Report 2018 du WWF indiquait qu'en 2020 le monde aura perdu 2/3 de ses espèces sauvages en comparaison avec les années 1970. La liste rouge des espèces menacées de l'UICN évalue que plus de 40% des espèces d'amphibiens, près de 33% des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont déjà menacés.

La perte de biodiversité et des services écosystémiques affecte aujourd'hui 3,2 milliards de personnes à travers le monde, et aux impacts sur le bien-être et la santé des populations humaines s'ajoutent un impact indéniable sur l'économie mondiale. La dégradation de la Nature constitue un risque économique et financier ; ainsi le « Global Risks Report 2018 » du Forum économique mondial place-t-il la perte de la biodiversité et des écosystèmes comme un risque majeur, tant en termes d'impact potentiel (classé 8ième) qu'en termes de probabilité que cela advienne. Et, plus largement, parmi les huit risques que le Forum économique mondial juge à la fois les plus probables et à plus fort impact potentiel, sept sont liés à l'environnement. D'ici 2050, la dégradation des terres, d'ores et déjà très avancée, pourrait réduire de 10 % les rendements agricoles en moyenne, et jusqu'à 50 % dans certaines régions.

A l'inverse, conserver la biodiversité et les écosystèmes représente de nombreuses opportunités. En 2017, l'IPBES estimait ainsi que le service de pollinisation contribuait directement entre 5 et 8 % de la production agricole globale annuelle, soit entre 235 et 577 milliards de dollars. En Afrique, toujours selon l'IPBES, 62 % des populations rurales dépendent directement des écosystèmes et des biens et services environnementaux qu'ils fournissent. Au niveau marin, les opportunités sont similaires. En 2015, la valeur totale des actifs des océans (directement, et indirectement via par exemple le service d'absorption du CO₂) était estimée à 24 mille milliards de dollars ; et annuellement, le produit généré par les océans ferait de ces écosystèmes la 7eme puissance économique mondiale.

Qui plus est, ces risques et ces opportunités sont d'autant plus marqués pour les populations humaines les plus vulnérables. Préservation de la biodiversité et lutte contre la pauvreté, dans leur acception multidimensionnelle, semblent ainsi aller de pair. Lorsque les ressources issues de la Nature ne sont pas gérées de façon soutenable, il s'ensuit ainsi le plus probablement des situations d'instabilité et d'insécurité, facteurs majeurs de pauvreté et de déplacements des populations (OIM, Atlas des migrations mondiales 2016, WWF, Rapport 3S, 2017). L'IPBES a établi que d'ici 2050, l'effet conjoint de la dégradation des terres et des changements climatiques pourrait réduire le rendement des cultures de 10% à l'échelle mondiale et jusqu'à 50% dans certaines régions. La diminution de la productivité des terres combinée avec d'autres facteurs rend les sociétés, particulièrement dans les terres arides vulnérables à l'instabilité socio-économique. Dans les régions sèches, les années de très faible pluviométrie ont été associées à une augmentation jusqu'à 45% de conflits violents. A chaque perte de 5% de PIB, elle-même causée en partie par la dégradation des terres est associée à une hausse de 12 % de la probabilité de conflit violent. Les changements climatiques et la dégradation des terres pourraient réduire les services rendus par les écosystèmes et forcer 50 à 700 millions de personnes à migrer d'ici 2050 (IPBES 2018).

Face à ce constat, il est crucial et urgent de stabiliser puis d'inverser le déclin de la biodiversité mondiale. Une des solutions est de travailler à l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les secteurs de développement. C'est dans ce contexte qu'il est envisagé la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel pour l'Intégration de la Biodiversité dans les secteurs de développement au Burkina Faso.

Qu'est-ce que le groupe de travail multisectoriel pour l'intégration de la Biodiversité dans les secteurs de développement au Burkina Faso ?

Le groupe de travail multisectoriel est un cadre d'échange, d'apprentissage, de réflexion, de communication et de plaidoyer pour l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les secteurs de développement au Burkina Faso. C'est une plateforme apolitique pour le dialogue, le partage d'informations et la collaboration pour inverser la tendance de dégradation de la biodiversité et les menaces associées au Burkina Faso.

Pour cela, le groupe travaillera :

- A renforcer les capacités de ses membres ;
- A documenter, capitaliser et partager les bonnes pratiques ;
- A faire des analyses et des recommandations indépendantes et pertinentes afin de contribuer à l'amélioration des politiques et des stratégies nationales de conservation de la biodiversité ;
- A promouvoir les connaissances et les technologies associées à la biodiversité ;
- A conduire des actions de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité aux niveaux national et local ;
- A accompagner les actions de plaidoyer, d'animation de réseau et de communication pour une intégration de la préservation de la biodiversité dans les secteurs de développement.

Qui sont les membres?

Le groupe est constitué des acteurs des services techniques de l'Etat, des universités et instituts de recherche, de la société civile, du secteur privé, des élus nationaux, de la presse nationale et des partenaires techniques et financiers. L'adhésion au groupe se fait d'une manière volontaire selon sa sensibilité par rapport à la question de la préservation de la biodiversité et sous réserve de l'acceptation des conditions qui seront édictées par le groupe pour régir son fonctionnement.

Acteurs étatiques

Ministère en charge de l'environnement
Point focal de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité
Point focal du Protocole de Nagoya sur l'APA
Point focal de la Convention Ramsar sur les zones humides
Point focal de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques
Point focal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Centre National de Semences Forestières
BUNEE (ANEE)

Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (Direction chargée de la valorisation des PFNL)
Office National des Aires Protégées
Direction des forêts et de la reforestation
Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (Direction technique ?)
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
Direction du développement des productions agricoles
Direction de la protection des végétaux et du conditionnement
Ministère des ressources animales et halieutiques
Direction Générale des espaces et des aménagements pastoraux
Direction Générale des ressources halieutiques
Secrétariat Permanent de la Coordination de la Gestion des Ressources Génétiques Animales
Ministère des mines et des carrières
Direction Générale des mines, de la géologie et des carrières
Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
Direction Générale de l'urbanisme et des travaux fonciers
Ministère des Infrastructures
Ministère de la santé
Direction Générale de la Médecine et Pharmacopée Traditionnelles
Ministère de l'eau et de l'assainissement
Direction générale des ressources en eau

Les universités et instituts de recherche

CNRST
INERA (Département de production animale, Département Environnement et Forêts, IRSS, Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), ...)
Agence Nationale de Biosécurité
Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétales
Laboratoire de Biologie et Ecologie Animales
Laboratoire de Biochimie et Microbiologie
Laboratoire de Génétique et de Biotechnologie végétales
Institut de Recherche sur les Substances Naturelles
Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR)
Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (SP/CONAGREP)
Institut de Recherche et du Développement (IRD)
Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
CIRDES

ONG et organisations de la société civile

UICN
SPONG
AGED
A2N
AGEREF/CL
APROS
ANAR
ASUDEC
GREEN CROSS
NATURAMA
Natudev
Tree Aid
SOS SAHEL
Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso
Confédération paysanne du Faso
Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina
Union nationale des producteurs semenciers

Acteurs du secteur privé

Chambre des mines du Burkina
Société des Fibres et Textiles
FASO COTON
SOCOMA
SONABEL
ONEA
ONATEL
Téléphonie mobile Orange Burkina
Téléphonie mobile Télécel Burkina

Elus nationaux et locaux

Commission chargée de l'environnement de l'Assemblée Nationale
Association des municipalités du Burkina Faso
Conseil Economique et Social (Département de la production et de soutien à la production)

Partenaires techniques et financiers

AFD
Banque mondiale
PNUD

PNUE
FAO
BOAD
Lux-développement
SNV
GIZ
BAD
ASDI

Personnes ressources

Yacouba SAWADOGO
Laarlé Naaba
Pr Adjuima THIOMBIANO
Franc Alain KABORE

Fonctionnement du groupe de travail

Le groupe fonctionnera en réseau sur la base d'une présidence tournante. Il se réunit 3 fois par an avec un agenda clair préalablement établi en début de chaque année. Chaque rencontre doit être une rencontre de réflexion et de partage n'excédant pas deux jours. Les réunions sont soutenues techniquement par le programme de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature au Burkina Faso qui joue le rôle de secrétariat. L'UICN soutiendra également le groupe dans sa recherche de financement pour la mise en œuvre de son plan d'action annuel. En effet, le groupe identifiera chaque année des activités sur la base de ses objectifs de création. Chaque organisation membre est autonome dans son fonctionnement. Toutefois, l'ensemble du groupe s'accorde sur un minimum de principes de base du fonctionnement de leur réseau défini de commun accord.

Rôle du secrétariat du groupe de travail

Le programme de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature au Burkina Faso joue le rôle de secrétariat technique. Il sera chargé de :

- Assurer l'organisation logistique des réunions en collaboration du président du groupe de travail ;
- Préparer les documents techniques des réunions (note de cadrage, ordre du jour, programme de travail, documents de travail) ;
- Assurer le secrétariat des réunions ;
- Appuyer le groupe dans la recherche des ressources financières et dans leurs gestions rationnelles ;
- Préparer les rapports techniques et financiers.